

03 NOV. 2022

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

Direction de la Mobilité et du réseau Routier
Hôtel du Département - Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Mesdames et Messieurs les Maires



WIMEREUX

Dossier suivi par : Vincent THELLIER
Chef de Service
Theillier.vincent@pasdecalais.fr - 03 21 21 51 83



Nos réf : DMRR/SESR - VT/SD - 2022-

Objet : information sécurité routière

P.J. : 1 plaquette boue sur chaussée

Mesdames et Messieurs les Maires,

Avec le retour de conditions automnales et hivernales, la réalisation des travaux agricoles va probablement générer de nombreux dépôts de boue sur les chaussées. Or, la présence de boue sur les chaussées favorise les accidents de circulation.

Pour assurer la sécurité des usagers, les agents du Département assurent une surveillance constante de l'état des routes, mais avec un réseau de plus de 6000 km, il est impossible d'être présent partout en permanence. De ce fait, il apparaît opportun de mener une action préventive auprès des exploitants agricoles. Cette action se justifie d'autant plus, qu'au-delà des dommages causés aux usagers, les accidents engendrent parfois des conséquences lourdes pour l'exploitant, alors considéré comme responsable de la présence de boue sur les chaussées.

C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais s'est associée au Département pour concevoir une plaquette de sensibilisation que vous trouverez ci-joint, en cinq exemplaires, et que je vous invite à bien vouloir remettre aux exploitants de votre commune. Si le nombre de plaquettes

s'avérait insuffisant, vous pouvez en demander des exemplaires supplémentaires auprès de votre Maison du Département aménagement et développement territorial.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,

Cordialement

Jean-Claude LEROY